

Déclaration commune

à l'occasion du Sommet des Régions
sur le génie génétique en Europe
le 1^{er} septembre 2009 à Munich



Selon la situation juridique actuelle, au sein de l'UE, il est par principe permis de cultiver des plantes génétiquement modifiées autorisées. Dans de nombreuses régions de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche et de Pologne le génie génétique se heurte cependant à de fortes réserves. Une politique responsable ne peut pas ignorer ces réserves, mais se doit au contraire de proposer des solutions permettant d'affronter l'avenir.

Les signataires partagent la conviction que la situation juridique actuelle ne prend pas suffisamment en considération les particularités et traditions régionales et ne tient pas compte du principe de subsidiarité.

Les régions d'Europe doivent pouvoir décider elles-mêmes de la culture de plantes génétiquement modifiées.

En raison de la petite taille des surfaces cultivées dans de nombreuses régions d'Europe, le concept jusqu'à présent soutenu par la Commission européenne de la « coexistence » de la culture de plantes génétiquement modifiées et de la non culture de plantes génétiquement modifiées n'est pas techniquement réalisable et se heurte à de fortes réserves dans la population. Il ne suffit pas non plus que les Etats membres soient autorisés à l'avenir à frapper certaines lignées végétales d'une interdiction de culture. La culture de plantes génétiquement modifiées concerne au contraire directement les citoyennes et les citoyens sur place, dans les régions. Justement les régions à fortes traditions, produisant des denrées alimentaires de qualité supérieure typiques à la région, ayant une agriculture pratiquée dans des espaces restreints ou une nature et une biodiversité dignes d'être protégées ont un intérêt justifié à conserver leurs traditions et leur caractère particulier. Dans un grand nombre de régions, les citoyennes et les citoyens formant la population locale refusent la culture de plantes génétiquement modifiées.

Nous sommes d'avis

que les décisions sur la culture ne peuvent être prises que sur place dans les régions. Car c'est là que la culture déploie directement ses effets. Ceci correspond au souhait de nos citoyennes et citoyens.

Nous saluons

l'initiative discutée lors du Conseil Environnement du 25 juin 2009 consistant à autoriser que la décision sur la culture de plantes génétiquement modifiées soit prise dans les Etats membres.

Nous sommes d'avis

que, dans les Etats membres, cette décision devrait revenir aux régions. C'est la seule manière d'intégrer comme prévu les aspects socio-économiques dans la décision – ces aspects diffèrent beaucoup selon les régions.

Nous demandons à la Commission européenne

qu'elle présente rapidement une proposition législative visant à permettre la décision dans les Etats membres. Les Etats membres doivent pouvoir transmettre le pouvoir décisionnel aux régions afin que les régions d'Europe puissent enfin décider elles-mêmes de la culture de plantes génétiquement modifiées.

Munich, le 1er septembre 2009



.....
signé

Dr. Markus Söder
ministre d'Etat de l'Environnement et de la Santé de l'Etat Libre de Bavière



.....
signé

Jaroslav Sioma
membre du directoire de la Voïdovie Ermland-Mazurie



.....
signé

Gérard Audouze
membre du Conseil régional de la Région Limousin



.....
signé

Marc Carballido
vice-président du Conseil régional de la Région Midi-Pyrénées



.....
signé

Dr. Josef Stockinger
membre du gouvernement de l'Etat fédéré de Haute-Autriche



.....
signé

Hans Berger
suppléant du chef de gouvernement de la province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud



.....
signé

Anton Steixner
suppléant du chef de gouvernement de l'Etat fédéré du Tyrol